## **RÉSUMÉ DES DISPOSITIONS DU RRPPUL**

Il s'agit des dispositions générales. Quelques cas particuliers ne sont pas présentés ci-dessous.

## Périodes de service crédité

Avant 2002	2002-2004	2005-2006	2007-2013	2014-2015	À compter de 2016
Formule de rente					
		1,85 % du salaire 3 <b>)</b>	service crédité		
Ajustement pour ret	raite anticipée				
3 % / an avant 60 ans				Équivalence actuarielle réduction d'environ 5 %	
Prestation de raccordement avant 65 ans					
0,15 % du salaire 3 🗶 service crédité				Aucune	
Garantie au décès					
Rente au conjoint à 60 % et garantie 15 ans à 60 %			te garantie 15 ans à 100 % Rente garantie 5 ans à 100 %		
Indexation de la rent	te à la retraite				
93,83 % de l'inflation 51,61 % de l'inflation		0 %	46,92 % de l'inflation		Aucune indexation automatique

## Départ ou décès avant la retraite

Valeur, à la date de l'événement, de la rente accumulée, payable à compter de 65 ans

Salaire 3 : moyenne des trois années où les salaires sont les plus élevé.

**Inflation :** mesurée selon l'augmentation de l'indice des prix à la consommation du Canada. L'inflation utilisée est limitée à 2 %.

Brochure du RRPPUL P a g e 26